



Mairie de Recques-sur-Hem

75 rue de la Chapelle

☎ 03.21.35.60.53 – Fax 03.21.85.50.73

e-mail : mairie.recques@orange.fr

Rédaction : B. Vandembavière, D. Robe, B. Coupigny, G. Louguet

Horaires d'Ouverture du secrétariat mairie :

Lundi
14 h à 16 h

Mardi
17 h à 19 h

Jeudi
14 h à 16 h

Vendredi
14 h à 16 h

Modification des horaires à chaque période de vacances scolaires.

RÉUNION DE CONSEIL DU 18 JUN 2015

Excusés : D. Robe qui a donné pouvoir à N. Bastien, D. Péron et B. Vandembavière. **Sécrétaire** : Sylvie Denis.

TRAVAUX ÉCOLE

Dans notre vaste projet de rénovation énergétique pour le groupe scolaire, trois travaux ont été retenus par le conseil pour ces prochaines vacances et après consultation d'artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Voici ces travaux et les artisans choisis :

- Remplacement portes et fenêtres façade nord du groupe scolaire (3 salles) : F. Létendart de Recques pour 24 051,35€ HT
- Isolation de la partie murale nord : F Létendart pour 1 736, 85 € HT
- Isolation des combles de ces 3 salles A2B de Nordausques pour 7 253,40 € HT

FINANCEMENT DE CES TRAVAUX

M le Maire précise à partir des éléments à sa connaissance que le coût total des travaux sera considérablement plus bas que les 250 000 € HT prévus. Nous bénéficierons d'environ 70% de subventions auxquelles il faut ajouter 16,4% de TVA.

Il suggère d'emprunter sous 2 formes :

- Un prêt relais sur 2 ans à la hauteur des décisions de nos autorités de tutelle et dans l'attente de la récupération de la TVA. On peut d'ores et déjà souscrire un premier emprunt relais de 62 500 € au taux de 1,07 % correspondant à l'octroi de la DETR.
- Un emprunt principal pour la somme qui restera à notre charge soit 80 000 € au taux de 1,38% sur 10 ans. Coût annuel : 8 578 €.

Le conseil donne pouvoir à M le Maire de contracter ces emprunts compte tenu des taux de crédit très bas.

ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

M le Maire présente une liste de matériel dont nous aurions besoin pour la médiathèque, les associations, TAP. Le conseil décide de ne prendre à sa charge que l'achat d'une tour de PC, les logiciels du pack Office 2013 et Publisher. Coût 835 € HT. Recques « Hem la Fête » s'est proposé de prendre à sa charge l'achat d'un vidéo projecteur et du matériel qui l'accompagne.

CENTRE AÉRÉ. GARDERIE

Le coût du centre pour 2014 non encore payé est de 2549 €

Pour 2015, Muncq et Recques ont décidé de reconduire leur partenariat pour une cinquantaine d'enfants. Afin d'en abaisser le coût les 2 villages mettront chacun un agent à la disposition de ce centre mais en contrepartie, il ne sera plus accordé de compensations pour les enfants fréquentant d'autres centres.

Par ailleurs la garderie continuera de fonctionner comme actuellement, il a été en effet impossible de nous rassembler en une seule avec Muncq Nieurlet pour des raisons de personnels à statuts différents.

DÉCISIONS INTERCOMMUNALES

- La CCRA nous demande de valider le transfert des instructions de permis de construire à la CASO. Approuvé.

- La CCRA nous a interrogés sur l'éventualité d'installations d'éoliennes sur notre commune, en périphérie et dans notre communauté de communes. Le conseil rejette cette suggestion.
- Faute de solution pérennes proches, le Symvahem va octroyer des portes barrages pour les habitations les plus menacées par les crues. 26 maisons ont été retenues sur notre territoire. Le Symvahem proposera une convention d'utilisation à ceux qui en obtiendront : en prendre soin, la présenter aux contrôles annuels prévus, à les restituer en cas de départ ou de vente de la maison, et de n'exercer aucun recours contre le syndicat si les résultats ne sont pas satisfaisants. Le conseil approuve cette convention.
- Le GEMAPI est une nouvelle taxe qui arrivera sur les feuilles d'impôts locaux des contribuables du Polder que constitue notre région. Son produit est destiné à l'entretien des lourdes installations de rejet à la mer suite au désengagement financier des départements du Pas de Calais et du Nord. D'après négociations sont en cours car le bon fonctionnement de ces évacuations doit rester assuré.

PERSONNEL COMMUNAL

La Mutuelle Nationale Territoriale a l'intention de proposer aux personnels titulaires de notre commune la souscription d'une prévoyance de maintien de salaire en cas de longue maladie. Elle nous interroge si en tant qu'employeur nous prendrions en charge une part de la cotisation.

Le conseil vote le versement de 5 € par personne et par mois si l'agent souscrit un contrat.

Dans un avenir très proche nous devons établir pour chacun de nos employés une fiche individuelle très pointue de recommandations pour les travaux dont ils ont la charge. Sans plus attendre, une notice générale de recommandations générales sera portée à la connaissance de l'ensemble du personnel.

LOGEMENT DE FONCTION

Le logement vacant depuis de nombreux mois allait continuer à se dégrader faute d'entretien, de chauffage et de candidat pour le louer. Le rez-de-chaussée a été sollicité par Mme Madeleine Arnoudts. Des travaux de remise en état ont été réalisés intérieurement par sa famille et à leurs frais sans aucune convention de dédommagement. Une demande de loyer nous a été faite et le conseil décide de le fixer à 200 € mensuel à la date du 1^{er} septembre avec les charges en supplément

QUESTIONS DIVERSES

Elagage des haies, échardonnage etc.

Les propriétaires des haies rue Basse se sont engagés à élaguer leurs haies à notre demande. Il est rappelé l'obligation d'échardonner avant la floraison.

Enquête publique SCOT

Vous avez remarqué de nouvelles affiches jaunes annonçant une enquête publique pour modification du SCOT (schéma de Cohérence territoriale). Parmi les retouches, il y a la demande de la CCRA d'une nouvelle étude sur la détermination des « zones humides » en concertation avec les communes. Pour plus de détails vous pouvez consulter le site internet de Recques sur Hem.

La Poste propose un nouveau service payant

C'est un nouveau service payant (4,72 € pour les intéressés par passage) pour les personnes isolées, malades, médicaments à récupérer. Pour que ce service soit retenu, il y a nécessité d'un minimum de 5 visites par semaines (une ou plusieurs familles). Ces conditions semblent trop lourdes à réaliser dans une commune de 600 habitants.

Cartes d'accès aux déchèteries

Ces cartes seront désormais établies directement sur place au Centre administratif du SEVADEC, 281 rue Jacques Monod à Calais. Se munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule.

Concours des maisons fleuries

Pour les **nouvelles inscriptions**, contactez la mairie avant le 12 juillet prochain.
Le passage du jury est prévu fin juillet.

Fête des Voisins

Il y a deux plats à tarte et une assiette qui sont restés à la salle des fêtes. Vous pouvez les récupérer en mairie aux horaires d'ouverture de la mairie.

Dernière minute : avis favorable de la commission d'enquête sur les travaux préconisés sur la Hem

Le samedi 20 juin, la Préfecture du Pas de Calais nous a envoyé une copie du rapport et des conclusions rendus par la commission d'enquête à l'issue de l'enquête publique unique qui s'est déroulée du 31 mars au 4 mai 2015 sur les effacements des barrages de Recques et de Polincove et le déplacement du lit de la rivière sur notre territoire. Ces documents sont consultables en mairie jusqu'au 4 mai 2016.

ACTES DE DÉGRADATIONS ET D'INCIVILITÉS

Suite à ces actes récents qui suscitent le mécontentement et la réprobation de tous, des plaintes et des signalements ont été faits auprès de la gendarmerie à laquelle nous avons demandé d'enquêter et de surveiller.

Nous tenons à rappeler ces règlements importants car toute verbalisation recevra notre approbation sans aucune mansuétude :

- Interdiction de consommer de l'alcool auprès des lieux publics
- Interdiction de pénétrer dans l'enceinte de ces mêmes lieux.
- Interdiction de toute baignade dans la Hem.
- L'accès aux terrains de football utilisés par le RFC est strictement interdit. Le parking **face** au stade peut être utilisé sous conditions de respect des lieux, la municipalité décline toute responsabilité pour les mineurs non encadrés lors de son utilisation.

Vacances scolaires d'été :

Ouverture Mairie à partir du 6 juillet :

Le mardi de 17 h à 19 h

(Reprise des horaires habituels à partir du mardi 1^{er} septembre)

Ouverture de la Médiathèque :

Le samedi de 14 h 30 à 16 h - Le Dimanche de 11 h à 12 h

(Reprise des horaires habituels à partir du mardi 1^{er} septembre)

Cantine scolaire

Afin de répondre à de nombreux parents, nous vous informons que les tickets de cantine **n'ont pas de date de validité**. Nous en profitons également pour vous rappeler, **comme à chaque période de vacances**, qu'il n'y aura pas de vente de tickets cantine (*ni de carte garderie*).

Les tickets seront vendus jusqu'au mardi 30 juin.

Les enfants qui souhaiteraient manger à la cantine le jour de la rentrée devront donner leur ticket le dernier jour de classe, à leur maîtresse, **en prenant soin de noter la date du 01/09/2015.**

Les tickets sont vendus aux permanences mairie. Cependant, **certaines permanences pourraient ne pas se tenir pour diverses raisons** (formation, réunion, etc...). Nous vous prions d'anticiper vos achats afin de ne pas être en rupture de tickets. Les informations de fermeture exceptionnelle de la mairie seront désormais sur le site internet de la commune : **www.recques-sur-hem.fr**.

Merci de votre compréhension.

Ducasse de Recques-sur-Hem

Samedi 18 juillet 2015

PAELLA PARTY

sous chapiteau dans la cour de l'école

*La vraie paëlla cuisinée devant vous
(ou assiette anglaise)*

12 € le repas, (plat, dessert, café) hors boisson

A partir de 19 heures, apéritif animé par l'Association DSAR

Démonstration de danses sportives

Repas servi à 20 h 30

réservations en mairie les 3 et 10 juillet de 18h à 19h

22 h 30 SOIREE DISCO

animée par Yannig

Dimanche 19 juillet 2015

17 h 30 : Concert par les Amis Réunis

Remise de décorations et vin d'honneur

les samedi et dimanche : Attractions Foraines

autos tamponneuses et manège enfantin